



D.2025.12.17.5.9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 17 Décembre 2025

5 – GESTION DU PATRIMOINE

5.9 – Avenant n° 4 au marché M2023-0119 gros entretien et rénovation sur les équipements du domaine de l'Energie Programme 2023 à conclure avec Tisséo Voyageurs – Autorisation de signer l'avenant n° 4

L'an deux mille vingt-cinq, le dix sept décembre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Jop)	
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Chollet)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis		X (M. Briand)	
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Carneiro)	
TRAUTMANN Pierre		X (Mme Ochoa)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Carles)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe		X (M. Chérubin)	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Par délibération n°D.2023.06.28.6.10 en date du 28 juin 2023, le Comité Syndical a autorisé le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2023-0119 avec Tisséo Voyageurs pour réaliser l'opération de gros entretien et rénovation sur les équipements du domaine de l'Energie Programme 2023, et ce en application des dispositions de l'article 35.5 du CSP qui prévoit la possibilité de confier à la Régie Tisséo Voyageurs, par contrat distinct et par attribution directe, la réalisation de prestations de fournitures et/ou de services en application des dispositions issues de des articles L.2511-1 et suivants du code de la commande publique.

Cette opération concerne :

- les automates Energie du métro ;
- les chargeurs batteries sous station tram - 7 sous stations (hors Envol), sécurisation Garossos et sous station Arènes ;
- les Equipements Distribution Electrique sur Tramway – 5 climatisations d'armoires Cfa.

Ce marché a été conclu pour une durée de 12 mois pour un montant total de 206 341,00 €HT.

Par délibération n° D.2024.04.03.8.6 en date du 3 avril 2024, le Comité Syndical a autorisé le Président de Tisséo Collectivités à signer l'avenant 1 au marché M2023-0119, sans incidence financière, ayant pour objet :

- d'assurer la continuité de service public en cas de défaillance de pièces obsolètes ; pour y parvenir, il est demandé à Tisséo Voyageurs d'étendre les études et les achats des pièces de rechange aux pièces automates et énergie du Tram et Ligne B du métro ;
- de prolonger la durée du marché de 6 mois, portant ainsi la durée globale à 18 mois.

Par délibération n° D.2024.12.11.5.14 en date du 11 décembre 2024, le Comité Syndical a autorisé le Président de Tisséo Collectivités à signer l'avenant 2 au marché M2023-0119, sans incidence financière, ayant pour objet :

- de prolonger la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2025 afin de terminer l'opération (en raison du délai d'approvisionnement du redresseur 3MW).

Par délibération n° D.2025.10.08.5.11 en date du 8 octobre 2025, le Comité Syndical a autorisé le Président de Tisséo Collectivités à signer l'avenant 3 au marché M2023-0119, sans incidence financière, ayant pour objet :

- de prolonger la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2026, l'étude de configuration du redresseur ayant pris plus de temps que prévu, et les délais de fabrication du redresseur étant d'environ un an.

Le présent avenant n° 4, avec une incidence financière, a pour objet :

- l'ajout d'une prestation supplémentaire : remplacement relais de protection HT des sous-stations du tramway suite à un problème de fiabilité et une mise en conformité réglementaire imposée par ENEDIS, pour un montant de 110 300,00 €HT.

Le montant total du marché s'élève donc à présent à 316 641,00 € HT, ce qui représente une augmentation de 53,45% par rapport au montant initial.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Jop et André (pouvoir) n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 4 au marché M2023-0119 avec Tisséo Voyageurs.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense supplémentaire est inscrite aux budgets 2025 et suivants

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES